



100 jours pour entreprendre session 2019 !



100 jours pour entreprendre

La session 2019 à commencée ! 100 jours pour entreprendre, le concours pour les jeunes entrepreneurs à débuté le 15 janvier. Vous avez jusqu'au 25 avril 2019 pour participer.

Qu'est ce que c'est ?

C'est un mouvement national, lancé en 2012 par deux entrepreneurs. L'objectif ? Permettre aux jeunes de concrétiser leurs projets et les accompagner à l'aide d'un vrai réseau. Chaque année, un concours a lieu pour donner des outils de départ aux jeunes entrepreneurs.

Comment ça fonctionne ?

Du 15 janvier au 25 avril 2019, les jeunes de 18 à 30 ans doivent publier une vidéo de leur projet de création d'entreprise sur le [site dédié](#) . Le but est de faire le buzz et d'avoir un maximum de votes. Par la suite, 20 projets sur les 40 ayant le plus de votes seront sélectionnés. La qualité du dossier de candidature est, elle aussi, importante. Enfin, les 20 candidats sélectionnés devront faire dans la journée du 17 mai 2019, un pitch devant un jury composé de professionnels et d'entrepreneurs. Ils choisiront les 10 lauréats 2019.

Afin de préparer les candidats, il y aura également deux journées de formations en mars et avril. L'occasion pour ceux qui le souhaitent de revenir sur les thématiques de l'entrepreneuriat et s'entraîner à faire un pitch.

Les lauréats recevront un prix: la boîte 100 jours, d'une valeur de 15 000 euros. Elle contient des outils nécessaires au lancement d'une entreprise qui se fera le jour de « La Fête 100 jours », en juin prochain. Il y aura également un prix spécial « Transition alimentaire et solidaire ». Il est parrainé par la fondation Carrefour et récompensera tout projet qui favorisera l'accompagnement agricole en France.

Pour participer

Pour participer, il faut vous [inscrire](#) . La candidature et l'envoi de votre vidéo se font en ligne à l'aide d'un formulaire à remplir. L'événement est gratuit. N'oubliez pas de lire les conditions pour tourner la vidéo de présentation ou encore les dates à retenir. Toutes les informations sont disponibles sur le [site](#)